

Le Courrier du Canada

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS

JE GROU. J'ASPÈRE ET J'AIME

THOMAS CHAPPAIS, Avocat, Rédacteur en Chef.

LEGER BROUSSEAU, Editeur-Propriétaire.

FRANCE

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE

Paris, 14 février.

Le prince Jérôme se croit évidemment à la veille de revêtir la pourpre impériale depuis qu'il a paralysé l'agitation de M. Paul de Cassagnac et des comités bonapartistes de Paris en faveur du prince Victor. Il a reçu en grand apparat dans son entre-sol de l'avenue d'Antin les organisateurs de la réunion jérômiste de l'autre jour au Cirque d'Été; au nom des dits organisateurs, M. Maurice Richard a porté la parole pour transmettre au prince les résolutions votées, pour lui promettre que tous les vrais patriotes vont suivre le futur empereur dans la voie où il s'est engagé.

A moins que l'ambition ne lui tourne la tête, le prince Jérôme ne doit pas croire beaucoup aux brillantes destinées que M. Maurice Richard lui annonce. Il feint néanmoins d'y croire; c'est en chef de parti sûr d'une prochaine victoire qu'il a répondu à ses fidèles; il a montré à ses côtés son fils Victor, a déclaré que l'union régnerait dans sa famille, et a décoché quelques sarcasmes à l'endroit des individualités qui préchent une politique étroite, fanfaronne, séditionneuse. Finalement, le prince Jérôme a conclu son speech en disant que lui et le prince Victor représentaient la politique des revendications populaires et que le pays suivrait ceux qui les conduiraient à cette politique-là.

Imaginez que M. de Cassagnac renverra au prince Jérôme le pavé que ce dernier jette dans son jardin. Mais il n'en est pas moins dans une situation difficile. Son jeune prince Victor est définitivement rangé à côté du prince Jérôme, et il n'y a guère moyen de frapper le père sans frapper le fils.

Le Sénat a enfin terminé la discussion du projet de loi sur les syndicats. Il a même profité de la seconde délibération pour revenir sur son vote énergique lors de la première lecture, et pour accorder à M. Tolain la fédération des syndicats. Le droit de fédération ou, pour me servir du mot nouveau, le droit d'union des syndicats restera subordonné à quelques pénalités sans grande portée. En somme, c'est une nouvelle loi révolutionnaire que le Sénat vient de créer; il s'est trouvé seulement 97 membres pour protester contre une innovation aussi dangereuse.

A la Chambre, il y a eu un petit incident au sujet des affaires de Madagascar. Au nom de l'extrême-gauche, M. de Lanessan a voulu savoir ce que nous faisons là-bas et ce que devenait notre expédition. M. Ferry a répondu qu'il n'y avait aucune expédition à Madagascar et que, pour le surplus, le patriotisme exigeait qu'on gardât le silence sur les affaires de Madagascar, parce que la moindre indiscretion pourrait compromettre les négociations qui se poursuivent.

Après une rapide intervention de

M. Perin et une courte explication de l'amiral Peyron, ministre de la marine, la Chambre a donné raison au "patriotisme" de M. Jules Ferry. Elle a ajourné à quinzaine l'interpellation de M. de Lanessan.

Je ne vous ai point parlé de l'affaire Meissonnier qui depuis quelques jours fait un bruit affreux dans le monde des boulevards et que le maladroît M. Wolf du Figaro a transformé en affaire d'Etat. Voici brièvement les faits. M. Meissonnier, avait accepté sinon proposé de faire le portrait de Mme Mackay, la richissime américaine. Le portrait fini, l'original n'en fut pas tout à fait satisfait et demanda quelques légers changements. On les lui promit, dit-elle, et cependant à son retour à Paris, après une absence qu'elle avait faite, Mme Mackay sut que son portrait avait figuré au Salon triennal sans les modifications demandées. Là-dessus, elle écrivit à M. Meissonnier, qui répondit. Une correspondance s'engagea; elle durait encore que Mme Mackay reçut du marchand de tableaux de M. Meissonnier une facture de 70,000 francs pour son portrait. Presque en même temps M. Mackay rentra à Paris. Il paya la facture se fit apporter le tableau et le déchira devant témoins. Là-dessus M. Wolf fit dans le Figaro un article échauffé et ridicule. Il y était dit que M. Mackay et les millionnaires américains avaient insulté l'art-français et qu'il fallait venger l'illustre M. Meissonnier en organisant un grand banquet. Les journaux anglo-américains s'en mêlèrent; M. Arthur Meyer, du Gaulois, aussi; ce dernier faillit même avoir un duel avec MM. Meissonnier père et fils; aujourd'hui la chose est à peu près arrangée et le banquet n'aura plus le caractère ridicule d'une manifestation contre une fantaisie de jeune femme qui est assez riche pour déchirer un portrait de 70,000 francs. Il faut espérer que M. Meissonnier et ses amis sortiront sans trop de ridicule de la fâcheuse situation où les avait poussés l'éloquence de M. Wolf.

Le Gaulois a décidé la spécialité des accidents à sensation. L'autre jour, à propos des candidats à la prochaine succession de M. Macé, le chef du service de sûreté, il mêlait un des agents de la préfecture à l'affaire du fameux vol des Postes resté impuni et soutenait que cet agent aurait trouvé le vrai coupable s'il n'avait été arrêté par ses chefs. Là-dessus, le parquet s'émeut, le juge d'instruction aussi; l'affaire oubliée des Postes ressuscite et on va faire comparaître l'écrivain du Gaulois. Nous verrons bien ce qui en sortira.

Marchez Monseigneur

M. Paul de Cassagnac devait répondre, dans le Pays, aux paroles prononcées à son adresse dans la réunion tenue récemment par les jérômistes, sous la présidence du prince Napoléon. Il l'a fait, comme toujours, de bonne encre:

On sait, ou on ne sait pas, car la chose a peu d'importance et n'a pas fait grand bruit, que M. Maurice Ri-

chard, président de la réunion, a présenté les comités révisionnistes au Prince, et que celui-ci s'est laissé aller à un petit boniment pas bien méchant.

Les comités en question sont de faux comités, en ce sens qu'ils sont composés chacun de deux ou trois hommes constituant tout à la fois le comité et le parti jérômistes dans l'arrondissement; c'est l'état-major et l'armée.

Deux généraux pour un soldat, comme en Bolivie.

Il y avait là quatre-vingts comités, paraît-il.

Cela fait les quatre-vingts rameurs de la galère capitane.

C'est tout ce qu'il est possible de ramasser à Paris de véritables jérômistes.

Tout le parti pouvait donc contenir dans le salon du prince et nous comprenons que celui-ci ait trouvé l'occasion favorable pour lui tenir un discours.

Ce discours est peu belliqueux. D'ailleurs, personne ne s'attendait à quelque chose d'audacieux.

Le prince Napoléon est trop connu pour qu'on le soupçonne jamais d'un mauvais coup.

M. Maurice Richard s'est donc livré à une plaisanterie de très mauvais goût en lui disant: Marchez Monseigneur!

Le prince préfère s'asseoir. Et s'il n'y a que ces deux gaillards-là pour troubler la quiétude de la République, elle peut se reposer en paix.

Ils ne comprennent, ne veulent, dans ce parti-là que la conspiration légale, que l'agitation légale.

Ils ont soif de légalité. On plutôt ils ont une peur bleue de riquer leur peau.

Et ils s'enveloppent dans la légalité comme une tortue dans sa carapace.

Vous ne les en ferez sortir à aucun prix.

Et plus loin:

MARCHEZ! Cela nous rappelle ce général qui nous disait l'autre jour en parlant du prince Napoléon: "S'il me dit jamais de marcher en avant, celui-là, je le f... devant moi, pour être sûr qu'il me suive!"

Et les impérialistes ennemis du tapage et des bagarres peuvent se fixer à lui.

Il ne les dérangera pas, s'ils ont affaire ailleurs.

Oh! il n'est pas fanfaron, lui, ne faisant jamais ce qu'il annonce, et comme il n'annonce jamais rien! Il n'est pas séditieux, lui!

Rappelez-vous son manifeste. Un autre se fut exposé à être fassillé, comme Murat, dans les Calabres, comme Louis Napoléon à Boulogne et à Strasbourg.

Lui s'est borné à passer quatre ou cinq jours à la Conciergerie, à y tomber malade et à se faire conduire chez le docteur Reni-Barde, le célèbre doncheur.

Chacun s'offre du martyr à sa taille.

Marchez, Monseigneur!

Oui, comptez-y, naïfs impérialis-

tes,—et ce n'est pas à le suivre que vous userez vos jambes!

Nous n'avions pas voulu parler de cet incident grotesque, estimant qu'en appréciant la réunion elle-même du Cirque d'été nous avions dit d'avance tout ce que nous avions à dire de ce qui pourrait suivre.

Les quatre-vingts comités de Paris, le prince Napoléon, M. Maurice Richard, le parti jérômiste, tout cela, c'est de la fantasmagorie, ce sont des fantoches.

C'est de la fumée, c'est tout ce qu'on voudra, mais ça n'existe pas.

Et en lisant le récit de cette petite démonstration je risais, pensant à la plaisanterie de Scarron, dans le Virgile travesti, et je voyais l'ombre d'un empereur avec l'ombre d'un courage, excitant l'ombre d'un parti.

PAUL DE CASSAGNAC.

BELGIQUE

PETITE RÉVÉLATION

Tous les honnêtes gens féliciteront hautement M. Wæste du service qu'il vient de rendre au pays, en éclairant une fois de plus sur la valeur de la neutralité des instituteurs officiels, et sur les manœuvres de la Loge, qui n'a chassé l'Église des écoles, que pour s'y installer elle-même et en faire autant de foyers de propagande.

Rien n'est plus mortel à la franc-maçonnerie et au libéralisme, que cette publicité donnée à leurs œuvres de ténébreux.

Je dois, dit M. Wæste, signaler à la Chambre et au gouvernement, un fait qui me paraît grave, et qui a été posé par le commissaire de l'arrondissement d'Audenarde, M. Van-Butsele.

"Voici le fait auquel je fais allusion:

"Dans le commerce d'Auwegem, arrondissement d'Audenarde, il y a deux instituteurs: l'instituteur communal, qui s'appelle Mertens, et l'instituteur libre, qui se nomme Gyselyns.

"Le commissaire d'arrondissement ayant à écrire, pour l'objet que je vais indiquer à la Chambre, à l'instituteur communal, au moins je suppose que tel était son intention,—a mis peut-être par erreur, sur l'enveloppe de sa lettre l'adresse que voici:

"Monsieur Gyselyns, A., instituteur communal, Auwegem."

"La poste remit la lettre à M. Gyselyns. Elle lui était adressée, il l'ouvrit; elle était marquée du timbre du commissariat d'arrondissement, cabinet, et voici ce que portait cette lettre:

"Commissariat de l'arrondissement d'Audenarde, Cabinet.

"Mon cher Monsieur,

"Si vous persistez dans la résolution que vous m'avez exprimée naguère, et que des amis m'ont récemment rappelée, veuillez signer la pièce ci-incluse et me la renvoyer.

"Sinon, renvoyez-la moi telle quelle.

"Votre dévoué,

"G. VAN-BUTSELE.

"30 janvier 1884.

"Il n'y a plus d'exceptions ni de faiseurs, comme on a dû vous le dire."

"La pièce suivante se trouvait jointe à la lettre dont il s'agit:

"Le soussigné...né à...le...demeurant actuellement à...rue...no...sollicite, de sa plume et libre vobis, l'initiation aux mystères maçonniques.

"Il est prêt à subir les épreuves auxquelles on voudra le soumettre et s'engage, si sa demande est agréée, à remplir fidèlement les obligations imposées aux membres de l'ordre maçonnique.

"Il affirme n'avoir jamais, avant ce jour, sollicité son admission dans une loge maçonnique.

"En foi de quoi il a signé."

"A...le..

"Le candidat est averti que s'il est rejeté comme indigne d'appartenir à l'association maçonnique, son nom sera immédiatement signalé à tous les membres de l'ordre."

"Voilà l'acte posé par le commissaire d'arrondissement d'Audenarde. Il nous révèle pourquoi le gouvernement a opéré des destitutions de fonctionnaires; il tenait à avoir à sa disposition des hommes pouvant à tous égards servir des desseins.

"Il ne s'agissait pas seulement pour lui d'avoir sous ses ordres des fonctionnaires disposés à s'associer à sa politique, mais encore des fonctionnaires qui pussent faire des recrues pour les associations secrètes du libéralisme.

"Remarquez, messieurs, qu'il ne doit pas s'agir là d'un fait isolé, car la pièce dont je viens de donner lecture est un imprimé; ce qui permet de penser qu'il s'opère au commissariat d'arrondissement d'Audenarde un véritable recrutement dans les rangs des fonctionnaires inférieurs.

"Et quel est l'objet de ce recrutement? C'est l'initiation à des mystères, aux mystères maçonniques. Les initiés consentent à subir des épreuves que l'on n'indique pas dans l'engagement.

"Ce que je constate résulte d'un imprimé. Je le répète: ces épreuves ne sont pas indiquées; de plus l'initié promet de remplir des obligations qui ne sont pas détaillées davantage, et qui peuvent être contrares aux devoirs des fonctionnaires comme tels.

"Enfin, l'initié est prévenu que, s'il est rejeté comme indigne, il sera en réalité excommunié et signalé à tous les membres de l'ordre maçonnique.

"Je comprends que l'acte posé par le commissaire d'arrondissement d'Audenarde gêne la majorité. Ses cris répétés en sont une nouvelle preuve! La majorité aura beau crier, elle n'enlèvera rien à la signification du fait que j'ai eu l'honneur de communiquer à la Chambre.

"D'ailleurs, si l'on ne se sentait

pas atteint directement par la communication que j'ai faite, on ne s'écrierait pas aussi violemment qu'on le fait.

"L'honorable ministre de l'intérieur a dit qu'il était surpris que je ne l'eusse pas prévenu du fait dont je comptais entretenir la Chambre.

"Si j'avais pu supposer qu'il n'y aurait pas eu accord instantané, quant à ce fait, entre M. le ministre et moi, je comprendrais le reproche. Mais, selon moi, le fait en question ne pouvait, de la part de l'honorable M. Rolin, être que l'objet d'un blâme.

"Il me semble, d'après son discours, qu'il n'en est pas ainsi. M. le ministre s'est fait immédiatement une opinion contraire à la mienne, puisqu'il vient de déclarer qu'il n'avait aucun reproche à adresser au commissaire d'Audenarde, du chef de la lettre que je viens de lire à la Chambre. Je regrette cette attitude et elle ne me paraît en rien justifiée.

"Plusieurs membres de la gauche se sont empressés, par des interruptions, de se joindre à l'honorable M. Rolin, pour dire qu'il y avait dans la communication de ce document un véritable abus. On a même parlé d'abus de confiance. Je déclare que je n'accepte en aucune façon le reproche qui vient de m'être adressé sous ce rapport.

"La lettre était adressée à M. Gyselyns. Il avait le droit de l'ouvrir. Il l'a ouverte et l'ayant ouverte, il me l'a communiquée dans un intérêt de moralité publique. C'est pour le même motif que j'en ai saisi la Chambre.

Chacun est juge de ce que la délicatesse lui impose dans la circonstance actuelle. Quant à moi, je déclare qu'en présence de l'intérêt de moralité publique qui existe dans cette affaire, mon droit et mon devoir étaient de communiquer à la Chambre les pièces qu'elle connaît maintenant.

Je comprends que tel ne soit pas l'avis de l'ordre maçonnique, puisque tout s'y passe dans le mystère. Je conçois donc que les membres de cet ordre n'aient pas qu'on lève un coin du voile qui cache leurs mystères. Mais quant à nous, nous n'avons rien à cacher de nos actes personnels, et, par conséquent, nous n'aurions pas à nous insurger contre la publication qui pourrait être faite de pièces qui nous concernent personnellement."

S. S. le Pape Léon XIII, approuvant une proposition de la Sacrée-Congrégation, a érigé en siège épiscopal le vicariat apostolique de Montana à l'ouest des Montagnes Rocheuses, dans l'Amérique Septentrionale. Mgr Blondel, évêque de Vancouver, a été nommé évêque du nouveau diocèse, qui prendra le nom d'Helena, ville où Sa Grandeur fixera sa résidence. Quant au diocèse de Vancouver, il sera administré par M. Vaukou, missionnaire apostolique.

Publication du COURRIER DU CANADA 14 Mars 1884—No 49

L'ÉCOLE DES ROBINSONS

(PAR JULES VERNE.) [SUITE]

Caréfinotu ne pouvait en croire ce qu'il entendait. On l'a dit, c'était même chez lui de la stupéfaction poussée à la dernière limite. A la flamme du foyer qui éclairait l'intérieur de Will-Tree, on aurait pu observer sur son masque noir la plus étrange des grimaces.

Tartelett, lui, gémissait, se lamentait, grognait dans son coin. Il voulait interroger Godfrey sur tout cela; mais celui-ci n'était ni en mesure, ni en humeur de lui répondre. Il avait le pressentiment d'un très grand danger, il cherchait les moyens de s'y soustraire. Une ou deux fois, Caréfinotu et lui s'avancèrent jusqu'au milieu de l'enceinte. Ils voulaient s'assurer si la porte de l'enceinte était solidement assujettie en dedans.

Tout à coup, une avalanche d'animaux déroula avec grand bruit du côté de Will-Tree.

Ce n'était encore que le troupeau des chèvres, des moutons, des agoutis. Pris d'épouvante, en entendant les hurlements des fauves, en sentant leur approche, ces bêtes affolées avaient fui le pâturage et venaient s'abriter derrière la palissade.

"Il leur faut ouvrir!" s'écria Godfrey.

Caréfinotu remuait la tête de haut en bas. Il n'avait pas besoin de parler la même langue que Godfrey pour le comprendre!

La porte fut ouverte, et le troupeau épouvanté se précipita dans l'enceinte.

Mais à cet instant, à travers l'entrée libre, apparut une sorte de flamboiement d'yeux, au milieu de cette obscurité que le couvert des sequoias rendait plus épaisse encore.

Il n'était plus temps de refermer l'enceinte!

Se jeter sur Godfrey, l'entraîner malgré lui, le pousser dans l'habitation, dont il retira brusquement la porte, cela fut fait par Caréfinotu dans la durée d'un éclair.

De nouveaux rugissements indiquèrent que trois ou quatre fauves venaient de franchir la palissade.

Alors, à ces rugissements horribles, se mêla tout un concert de bélements et de grognements d'épouvante. Le troupeau domestique, pris là comme dans un piège, était livré, et à la griffe des assaillants.

Godfrey et Caréfinotu, qui s'étaient

hissés jusqu'aux deux petites fenêtres percées dans l'écorce du sequoia essayaient de voir ce qui se passait au milieu de l'ombre.

Evidemment, les fauves,—tigres ou lions, panthères ou hyènes, on ne pouvait le savoir encore,—s'étaient jetés sur le troupeau et commençaient leur carnage.

A ce moment, Tartelett, dans un accès d'effroi aveugle, de terreur irraisonnée, saisissant l'un des fusils, voulut tirer par l'embrasure d'une des fenêtres, à tout hasard!

Godfrey l'arrêta.

"Non! dit-il. Au milieu de cette obscurité il y a trop de chance pour que ce soient des coups perdus. Il ne faut pas gaspiller inutilement nos munitions! Attendons le jour!"

Il avait raison. Les balles auraient aussi bien atteint les animaux domestiques que les animaux sauvages,—plus sûrement même, puisque ceux-là étaient en plus grand nombre. Les sauver, c'était maintenant impossible. Bux sacrifiés, peut-être les fauves, repus, auraient-ils quitté l'enceinte avant le lever du soleil. On verrait alors comment il conviendrait d'agir pour se garder contre une agression nouvelle.

Mieux valait aussi, pendant cette nuit si noire, et tant qu'on le pouvait, ne pas révéler à ces animaux la présence d'êtres humains qu'ils pourraient bien préférer à des bêtes. Peut

être éviterait-on ainsi une attaque directe contre Will Tree.

Comme Tartelett était incapable de comprendre ni un raisonnement de ce genre, ni aucun autre, Godfrey se contenta de lui retirer son arme. Le professeur vint alors se jeter sur sa couchette, en maudissant les voyages, les voyageurs, les maniaques, qui ne peuvent pas demeurer tranquillement au foyer domestique!

Ses deux compagnons s'étaient remis en observation aux fenêtres. De là, ils assistaient, sans pouvoir intervenir, à cet horrible massacre qui s'opérait dans l'ombre. Les cris des moutons et des chèvres diminuaient peu à peu, soit que l'égorgeur de ces animaux fut consommé, soit que la plupart se fussent échappés au dehors, où les attendait une mort non moins sûre. Ce serait là une perte irréparable pour la petite colonie; mais Godfrey n'en était plus à se préoccuper de l'avenir. Le présent était assez inquiétant pour absorber toutes ses pensées.

Il n'y avait rien à faire, à tenter pour empêcher cette œuvre de destruction.

Il devait être onze heures du soir, lorsque les cris de rage cessèrent un instant.

Godfrey et Caréfinotu regardaient toujours: il leur semblait voir encore passer de grandes ombres dans l'enceinte, tandis qu'un nouveau bruit de pas arrivait à leur oreille.

Evidemment, certains fauves attardés, attirés par ces odeurs de sang qui imprégnaient l'air, flairaient des émanations particulières autour de Will-Tree. Ils allaient et venaient, ils tournaient autour de l'arbre en faisant entendre un sordid rauquement de colère. Quelques-unes de ces ombres bondissaient sur le sol, comme d'énormes chats. Le troupeau égorgé n'avait pas suffi à contenter leur rage.

Ni Godfrey ni ses compagnons ne bougeaient. En gardant une immobilité complète, peut-être pourraient-ils éviter une agression directe.

Un coup malencontreux révéla soudain leur présence et les exposa à de plus grands dangers.

Tartelett, en proie à une véritable hallucination, s'était levé. Il avait saisi un revolver, et, cette fois, avant que Godfrey et Caréfinotu eussent pu l'en empêcher, ne sachant plus ce qu'il faisait, croyant peut-être apercevoir un tigre se dresser devant lui, il avait tiré!...La balle venait de traverser la porte de Will-Tree.

"Malheureux!" s'écria Godfrey, en se jetant sur Tartelett, à qui le noir arrachait son arme.

Il était trop tard. L'éveil donné, des rugissements plus violents éclatèrent au dehors. On entendit de formidables griffes râcler l'écorce de sequoia. De terribles secousses ébranlèrent la porte, qui était trop faible pour résister à cet assaut.

"Défendons-nous!" s'écria Godfrey.

Et son fusil à la main, sa cartouchière à la ceinture, il reprit son poste à l'une des fenêtres.

A sa grande surprise, Caréfinotu avait fait comme lui! Oui! le noir, saisissant le second fusil,—une arme qu'il n'avait jamais maniée cependant,—emplissait ses poches de cartouches et venait de prendre place à la seconde fenêtre.

Alors les coups de feu commencèrent à retentir à travers ces embrasures. A l'éclair de la poudre, Godfrey d'un côté, Caréfinotu de l'autre pouvaient voir à quels ennemis ils avaient affaire.

Là, dans l'enceinte, hurlant de rage, rugissant sous les détonations, roulant sous les balles qui en frappèrent quelques-uns, bondissaient des lions, des tigres, des hyènes, des panthères,—pour le moins une vingtaine de ces féroces animaux! A leurs rugissements, qui retentissaient au loin, d'autres fauves allaient sans doute répondre en accourant. Déjà même on pouvait entendre des hurlements plus éloignés, qui se rapprochaient aux alentours de Will-Tree. C'était à croire que toute une ménagerie de fauves s'était soudainement vidée dans l'île!

(A suivre)

CALENDRIER DE 1884

17<sup>e</sup> année de la Confédération canadienne. 27 mois : MARS, dédié à saint Joseph, — 31 jours. Dimanches, les 2, 9, 16, 23, 30. — Saint Joseph le mercredi 19. — Annonce de la messe le mardi 25 — 26 jours de jeûne. A l'équinoxe du printemps, 26 mars, tous les jours ont 12 heures du jour et 12 heures de nuit. Le jeudi 27 mars, éclipse de Soleil, visible en Asie. La Lune à l'apogée le 16, au périhélie le 28. Premier quartier le 4, à 3 h. 48 m. du matin. Pleine lune le 11, à 2 h. 45 m. du soir. Dernier quartier le 19, à 0 h. 28 m. du soir. Nouvelle lune le 27, à 1 h. 3 m. du matin. Nota. Il s'agit, dans ce tableau, de l'heure propre de Québec, sur laquelle le chemin de fer retarde de 15 minutes. Les levers et couchers du Soleil et de la Lune se rapportent au centre de ces astres.

SOMMAIRE

France. — M. de Broglie. Belgique. — L'École des Robinsons. (4 suite). Fausse représentation. Le député de Kamouraska aux Communes. Institut-Canadien. Echo de la capitale. Correspondance d'Ontario. Résumé des dépêches. L'église du faubourg St-Jean. Bibliographie. Petites nouvelles.

ANNONCES NOUVELLES

Avis public. — Cléophas Leclerc. Avis aux marins. — Wm Smith. Trouvé. Société de Construction Permanente de Québec. — F. Gourdeau.

CANADA QUEBEC, 14 MARS 1884

Fausse représentation

On lit dans La Patrie :

Le ministère Ross c'est le ministère Chapleau sous une forme un peu différente. Quatre des hommes qui ont accepté la solidarité des actes de M. Chapleau et de M. Sénécal sont les membres les plus importants du cabinet actuel. M. Ross, M. Robertson, M. Lynch, M. Flynn, sont responsables de ce régime d'immoralité politique que l'on a appelé le sénécisme.

Ces paroles sont aussi injustes qu'inexactes. Le ministère Ross est tout autre chose que la continuation du régime Chapleau-Sénécal. Qui donc ignore, dans la province de Québec, que l'honorable premier-ministre actuel est sorti du cabinet à la veille d'une session, a sacrifié son portefeuille et les avantages du pouvoir, pour s'en aller combattre dans l'opposition les projets de MM. Chapleau et Sénécal ? Par cet acte de courage, ne dégageait-il pas sa responsabilité ? Il s'exposait aux accusations, aux attaques, aux récriminations passionnées des amis et des partisans du grand spéculateur ; ces considérations ne l'ont pas arrêté et il a combattu vigoureusement la politique qu'il croyait mauvaise. Les journaux libéraux l'ont alors félicité chaleureusement ; ils ont publié son éloge, et son nom leur a bien souvent servi d'argument dans leurs luttes contre ce qu'ils ont appelé le sénécisme. De quel droit La Patrie s'en vient-elle aujourd'hui identifier l'honorable M. Ross avec MM. Chapleau et Sénécal ?

Quant à MM. Robertson, Lynch et Flynn l'écrivain de La Patrie n'est guère plus dans le vrai. M. Robertson est sorti du cabinet Chapleau deux mois avant la fameuse session de 1882, où fut consommée la vente du chemin de fer du Nord.

MM. Lynch et Flynn sont responsables officiellement de cette politique, parce qu'ils sont restés dans le cabinet. Mais on ne saurait les confondre avec le groupe des fidèles, des intimes, des avocats intéressés de M. Sénécal. La Patrie est donc complètement dans le faux lorsqu'elle dit :

Nous voyons revivre actuellement le même système. M. Sénécal a dans le cabinet un agent autorisé, M. Flynn. Il connaît bien son homme ; c'est lui qui l'a fait entrer dans la bergerie conservatrice. Si M. Flynn regimait, M. Sénécal qui connaît tous les secrets qui ont abouti à la conspiration du 29 octobre et à la vente du chemin de fer, l'annihilerait sur le champ. M. Sénécal semble oublier Québec parce que le coffre est vide. Mais viendront les quatre millions promis dernièrement à M. Ross, et alors on verra à l'œuvre les vautours qui depuis si longtemps rongent les entrailles de la province.

Le ministère Ross se montrera alors sous ses véritables dehors : ce sera le ministère Chapleau que nous aurons avec M. Sénécal comme guide et M.

Flynn comme dispensateur des faveurs ministérielles.

Rien ne justifie de telles assertions. Pour ce qui est de M. Flynn en particulier, quelles que soient les erreurs qu'il a pu commettre, il n'est pas sénéciste, puisqu'il faut se servir de ce mot désormais passé dans le vocabulaire politique. M. Sénécal n'a jamais compté sur lui, et c'est se rendre coupable d'une injustice gratuite que de le représenter comme son agent, et son homme de confiance. Nous n'avons aucune raison particulière de défendre le ministre des chemins de fer, mais enfin la vérité a ses droits, et nous trouvons que La Patrie s'en moque beaucoup trop à son aise.

Le député de Kamouraska aux Communes

Monsieur Blondeau, député de Kamouraska à la Chambre des Communes, a pris dans la députation bas-canadienne un rang distingué. Actif, assidu aux séances de la Chambre et des comités, étudiant toutes les questions, surveillant de près les intérêts de ses constituants, il soutient dignement la réputation d'intelligence du comté qui l'a élu. Il a prononcé la semaine dernière un excellent discours, en anglais, à l'appui d'une demande de documents se rattachant à une poursuite du détective Skellington contre deux citoyens de St-Paschal. Nous empruntons aux Hansard Officiel la traduction de ce discours.

M. BLONDEAU : Je demande copie de tous rapports, lettres et documents quelconques se rattachant à la poursuite par le nommé Skellington contre Thomas Michaud et Florian Dumais, de St-Paschal, en 1881, devant les juges de paix, ainsi que copie des plaintes, mandats, preuve, jugements et mémoires de frais ; aussi des plaintes faites contre le dit Skellington ou à son sujet, concernant le non paiement des frais occasionnés pour les poursuites par lui intentées et déboutées avec dépens contre lui ; et aussi copie de toute la correspondance échangée à ce sujet entre les particuliers et le département des chemins de fer, et entre ce dernier et le dit Skellington ; et aussi copie de tous documents concernant la plainte d'Auguste Martin, de St-Paschal, greffier de la dite cour des juges de paix, contre le dit Skellington, parce que ce dernier ne lui a pas payé ses frais, honoraires et déboursés ; et tous les documents s'y rattachant. Pour obliger ceux de mes honorables amis qui ne comprendraient pas le français, je vais tâcher d'expliquer en anglais les raisons qui me portent à faire cette motion. En agissant ainsi, je dois demander l'indulgence de cette honorable chambre, car je ne me sers pas de ma langue maternelle.

En 1881, M. Skellington, le soi-disant détective du chemin de fer Intercolonial, s'est adressé au greffier des juges de paix de St-Paschal pour lui demander deux mandats d'arrestation contre Thomas Michaud et Florian Dumais, accusés d'avoir passé sur la ligne du chemin de fer Intercolonial en contravention à la loi. Naturellement, ces deux hommes qui sont des citoyens très paisibles, ont été très contrariés de la chose et pour se protéger, ils ont employé un avocat pour les défendre contre l'accusation portée contre eux par le dit Skellington. Je suppose que ce dernier espérait que tout se passerait selon son désir, mais lorsqu'il vit que l'avocat défendait la cause de ces deux hommes, il crut qu'il était prudent d'abandonner l'action intentée contre Michaud. Comme Skellington ne parle pas un mot de français et avait affaire à des Canadiens-français, il fut obligé d'employer un interprète pour faire sa proposition à Michaud. Cette proposition était que si Michaud voulait payer les frais, l'action intentée contre lui serait retirée.

Mais Michaud refusa en disant que sa cause était entre les mains de son avocat, et qu'il était prêt à procéder. Quand Skellington s'aperçut qu'il ne pourrait pas sortir de la position difficile qu'il occupait sans continuer les causes, il dut procéder, et ces deux actions furent jugées par le magistrat qui les débouta avec dépens contre Skellington.

Vous voyez, sans doute, M. l'Orateur, que Skellington a payé les frais de ces deux mandats ; mais il n'en fut rien. Après s'être vainement adressé à lui plusieurs fois, le secrétaire des juges de Paix, M. Martin, m'a demandé enfin si je voulais présenter son mémoire de frais au département des chemins de fer. C'est ce que j'ai fait, M. l'Orateur. Bien que ce M. Martin ne soit pas un de mes amis politiques, je me suis efforcé de lui faire rendre justice comme s'il eût été un de mes partisans, et je prétends que justice doit être rendue dans le cas actuel. J'ai présenté moi-même ce mémoire, il y a un an, à l'administrateur des chemins de fer du gouvernement et bien que je lui eusse demandé plusieurs fois si l'on avait rendu quelque décision, le règlement de la question n'est pas plus avancé aujourd'hui qu'il ne l'était au commencement. (Cependant aujourd'hui, Skellington prétend qu'il ne se rappelle pas avoir traduit deux hommes paisibles devant le juge de Paix, à St-Paschal, mais il dit que deux hommes portant le même nom ont été arrêtés comme voleurs à la Rivière-du-Loup). Eh bien ! M. l'Orateur, que pensez-vous d'un homme qui cherche à cacher les faits, qui cherche à éluder la question et qui cherche par un moyen ou l'autre, à se soustraire à l'obligation de payer les frais occasionnés par sa bévue.

Je ne puis pas comprendre, M. l'Orateur, comment il se fait qu'un tel homme occupe un poste si élevé. Si nous le jugeons d'après ses actes il peut faire ce qu'il lui plaît, il peut arrêter les gens paisibles et

les obliger à faire de fortes dépenses, pour se défendre contre sa tyrannie. Comment se fait-il que cet individu ne rende pas compte de ses actes à quelqu'un des hauts fonctionnaires du chemin de fer ? Si nous avons besoin de renseignements au sujet de sa conduite, nous ne pouvons pas en obtenir. Je dis, M. l'Orateur, que c'est donner trop de privilège à un homme de son caractère.

Comment se fait-il que cet homme, qui a été renvoyé de la police de la ville de Québec, ait réussi à obtenir la position pleine de responsabilité qu'il occupe aujourd'hui sur un chemin de fer du gouvernement ? Je ne vois pas qu'il soit nécessaire de donner une semblable position à un homme de son caractère. Cet emploi devrait être donné à un homme de bonne réputation, qui pourrait commander le respect des employés du chemin et du public.

J'espère que l'honorable ministre des chemins de fer verra à ce que cette question soit réglée sans retard. Bien que l'on m'ait dit que l'on fut obligé de sommer ces documents à l'honorable ministre de la justice pour voir si le gouvernement local n'était pas tenu de payer ces frais, je dois dire que dans mon humble opinion, le gouvernement local n'a pas à s'occuper de la bévue de ce détective. Je prétends que le gouvernement, ou plutôt le département des chemins de fer est responsable des actes de ses employés. Je prétends que justice devrait être rendue immédiatement par le renvoi de cet officier, car c'est une tâche noire sur le département des chemins de fer ; il déshonore la position qu'il occupe sur le chemin de fer Intercolonial.

M. Billy, député de Rimouski, a aussi fait un bon discours sur le même sujet, qui intéresse tous les comtés traversés par l'Intercolonial, dans notre province. Nos félicitations aux députés de Kamouraska et de Rimouski.

Institut-Canadien

CONFÉRENCE DE M. L'ABBÉ LAFLAMME.

M. l'abbé Laflamme a ouvert la saison des conférences, à l'Institut-Canadien. On ne pouvait faire un meilleur choix, pour donner l'exemple aux conférenciers qui s'attardent.

Le public de Québec connaît depuis longtemps M. Laflamme ; c'est dire qu'il l'apprécie. Aussi y avait-il, hier soir, dans les salles de l'Institut, un auditoire aussi brillant que nombreux.

Ce qui fait surtout le charme des conférences de M. Laflamme, c'est la clarté de l'exposition, et l'aisance, le naturel du débit. Ces conférences sont pour la plupart du temps scientifiques, et cependant, lorsque l'auditeur sort de la salle, après avoir religieusement écouté pendant une heure, il n'est nullement lassé et s'aperçoit qu'il a appris une foule de choses qu'il ignorait auparavant. L'idéal que doit se proposer tout vrai conférencier, n'est-il pas d'instruire sans fatiguer ?

M. Laflamme possède un merveilleux talent de vulgarisation. Hier soir, sous le titre : *Tempêtes et cyclones*, il nous a donné la théorie des vents ; il nous a expliqué leur cause et leur loi ; il nous a parlé des vents alisés et fait connaître d'où ils proviennent. Puis, laissant de côté les vents proprement dits, il a abordé la seconde partie de son travail, *les tempêtes*. L'auditoire, vivement intéressé, a eu tour à tour l'explication des *sorciers*, des *tornades*, des *cyclones*. Chacun de ces phénomènes a été l'objet d'une description très heureuse. Nous avons été charmé d'apprendre que des tornades et des cyclones nous avons peu à craindre. Ils ne s'aventurent guère au Canada.

Enfin le conférencier nous a dit un mot de notre vent de Nord-Est, le vieil ennemi de Québec, la terreur des rhumatisants, le cauchemar des promeneurs et des promeneuses. Epruver-nous toujours ses terribles assauts ? Sa rage et son acharnement à nous persécuter ne cesseront-ils jamais ? Hélas ! M. Laflamme a eu le courage, j'allais dire la cruauté, de nous enlever toute illusion à cet égard. Plus il se fera de défrichements, plus le vent de Nord-Est aura de durée. Il y aurait bien un moyen : barrer le détroit de Belle-Isle. Mais, comme l'a fort bien dit le conférencier, il est plus difficile de fermer un bras de mer que d'éventrer un continent. Sur cette allusion au *grand français* que l'Académie vient d'appeler dans son sein, M. Laflamme nous a déclaré qu'il laissait à chacun le soin de traiter le sujet si poétique des Zéphirs, et a pris congé de son auditoire après lui avoir donné une heure d'enseignement agréable.

Avant la conférence, M. A. Turcotte, nouveau président de l'Institut, a fait son discours d'entrée avec beaucoup de tact et d'esprit. Il a rendu

un juste tribut d'hommages au président sorti de charge, M. Chouinard, dont le nom a été vivement applaudi.

Echos de la Capitale

M. Casgrain, appuyé par Sir R. Cartwright, propose que son bill, qui a été rejeté en comité, soit remis sur les ordres du jour et considéré de nouveau lundi prochain. Renvoyé par 97 voix contre 59.

Ce vote a donné lieu à une discussion d'un curieux genre. L'honorable M. Fortin était absent quand la motion fut lue et son vote fut contesté par M. Trow. M. Fortin dit qu'il était dans les galeries et qu'il avait entendu la lecture de la motion.

Sir John prétend que la Galerie est une partie de la Chambre et qu'un député pouvait y parler et même y donner son vote.

L'Orateur décide que cette opinion est la vraie, mais que M. Fortin ayant quitté son siège, alors que la division était prise, son vote ne pouvait compter.

Sir John propose que la discussion de l'acte des licences n'ait lieu que lundi prochain.

M. Blake s'oppose à cette motion, vu qu'il était entendu que la discussion devait avoir lieu, hier, et que lundi était le jour destiné au bill des orangistes. Il prétend que le gouvernement veut empêcher la discussion puisque l'on dit que les lundis seront destinés aux affaires du gouvernement.

L'amendement que M. Blake propose, demandant la discussion immédiate, est rejeté par 102 voix contre 70.

La chambre se forme en comité des subsides. Sir Richard et M. Blake veulent que l'on réduise l'intérêt payé aux déposants dans les Banques d'Épargne et que l'on réduise le montant des dépôts.

Sir Leonard dit qu'il avait diminué de \$10 000 à \$3 000 la limite des montants déposés, et que l'on payerait un intérêt plus élevé que par le passé.

A 11 h la chambre s'ajourne.

La bill concernant l'Indépendance du Parlement et touchant à la nomination de Sir Charles Tupper comme Haut-Commissaire en Angleterre sera introduit aujourd'hui.

Le Comité d'Émigration a entendu le témoignage de M. Irvine, ex-douanier du Port Huron, établissant que les statistiques d'immigration des États-Unis étaient sans base solide et que l'on ne devait pas s'y fier pour connaître le nombre de canadiens émigrants aux États-Unis.

Les membres de l'opposition ont bien cherché à faire mettre M. Irvine en contradiction avec lui-même, mais ils ont failli à la tâche.

Le lieutenant-gouverneur Robitaille est l'hôte de Sir Hector à Ottawa.

On dit que lundi prochain le gouvernement introduira une mesure concernant les subsides pour le chemin de fer du Nord et autres chemins de fer, et aussi un bill pour amender l'acte des licences de 1883.

CORRESPONDANCE D'ONTARIO

Nouvelles

Une fortune bizarre et qui a surpris le public. Nous venons d'apprendre une singulière découverte faite à Essex-Centre, dans des circonstances qu'on pourrait supposer incroyables, et qui cependant nous sont racontées par un témoin oculaire bien digne de foi. En voici les détails, tels que nous les avons recueillis :

Il y a soixante ans environ, deux frères et deux sœurs, du nom de McEwan, quittaient l'Écosse pour venir s'établir près de Cincinnati (Ohio). Après avoir habité là pendant dix ans, ils vendirent le domaine qu'ils y avaient acquis pour venir habiter le comté d'Essex. Ils se fixèrent sur une terre du gouvernement maintenant Essex-Centre. En ce temps-là, le pays n'était encore guère qu'une immense forêt sauvage habitée ou parcourue par les Indiens déjà quelque peu civilisés cependant.

Les McEwan bâtirent, pour l'habiter ensemble, une sorte de cabane dans le centre de la terre dont ils avaient pris possession, et là ils vivaient d'une existence paisible, paraissant vraiment heureux. Ni l'un ni l'autre ne songea à se marier. Un jour, il y a à peu près dix ans, une des sœurs tomba subitement ma-

lade et mourut. Les deux frères, parvenus aussi à une extrême vieillesse, ne tardèrent pas à la suivre au tombeau. Il ne restait plus alors de cette famille que la plus jeune, Melle Belle McEwan, qui devint naturellement la seule héritière de la ferme et de tous les biens qui pouvaient s'y rattacher. Depuis ce temps, elle vécut d'une vie de solitude, et d'une stricte économie, ne se nourrissant que de lait, d'œufs et de pain grossier, ne laissant ainsi naître aucun soupçon de l'immense fortune qu'elle possédait réellement.

Malgré son isolement, elle ressentit enfin une sorte d'affection pour un proche parent qu'elle avait laissé en Écosse, et qu'elle pressa de venir à Essex-Centre. Ce cousin arriva enfin avec sa famille, et il se nomme John McEwan.

Il y a quelques semaines, Melle Belle McEwan tomba malade. Le Dr Brian, médecin de la localité, fut appelé ; mais l'homme de l'art reconnut bien vite que la science médicale ne pouvait rien à la vraie cause de l'abattement de la moribonde.

Il conseilla à la vieille demoiselle de faire son testament au plus vite. Le notaire de la place, M. Georges Thomas fut appelé, et en présence de John McEwan et de son épouse, le testament fut rédigé.

La maison avec le terrain de cinq arpents fut laissée au cousin, le lit et les meubles à sa femme, plusieurs sommes d'argent étaient léguées à différentes églises d'Essex-Centre, et aussi à plusieurs parents éloignés.

Toutes les propriétés autres que celle attachée à la maison revenaient également à John McEwan.

A l'article du bois de lit donné à la cousine, la mourante avait dit : « On trouvera là plus que la valeur du lit ». Personne cependant ne fit attention à ces paroles. Enfin Melle Belle McEwan mourut le vendredi 21 février dernier. Le Docteur Brian et le notaire Thomas furent appelés de nouveau pour procéder à l'inventaire, afin d'assurer l'exécution du testament.

Dans le tiroir de dessus d'un vieux bureau, on trouva plusieurs petits sacs de toile, contenant quelques pièces d'argent. Arrivant au tiroir du bas, on remarqua qu'il ne voulait pas céder aux efforts pour l'ouvrir. Il fallut forcer. Le tiroir avait double fond, et renfermait un énorme paquet de billets de banque d'une valeur de mille dollars.

Ensuite un coffre fut ouvert et parmi vingt à trente robes d'indienne, on trouva encore plusieurs rouleaux de billets de banque soigneusement cachés. On trouva là aussi une grande quantité de linges blancs comme tout frais, mais qui a paru avoir été apporté d'Écosse, il y a soixante ans.

Le lit fut ensuite l'objet des plus minutieuses recherches. On trouva sacs et sacs d'argent monnayé. Après avoir compté, il y avait une somme ronde de quatre mille dollars tant en or qu'en argent. La plupart de cette monnaie était du siècle dernier. Il y en avait beaucoup datée de 1725 et de 1730, et aussi brillantes que si elle venait d'être frappée. Il y avait des pièces anglaises, espagnoles, mexicaines, françaises et américaines ; quelques-unes, plus anciennes sans doute, ne purent être déchiffrées, ni pour leur date, ni pour leur valeur numérique. Un livret de banque fut aussi trouvé, représentant une valeur de quatre mille dollars sur la Détroit Saving Bank ; puis plusieurs milliers de dollars en différentes notes, et aussi un certificat de trente-cinq mille livres sterling, sur des fonds écossais.

Les recherches paraissant achevées dans la maison, un cousin des McEwan, venu de l'Illinois, M. McAllister, un homme de 80 ans, et arrivé là à l'occasion du testament, dit : Mes garçons, ce n'est pas tout ; je pense que nous découvrirons quelque chose de plus important. Il me souvient qu'il y a dix ans à peine, étant venu visiter ma cousine, je l'ai aidée à enterrer un pot rempli d'or et d'argent, sous la cheminée dans l'ancienne cabane. Il se faisait nuit ; mais les chercheurs munis de lanternes et armés de pioches, voulurent se rendre au lieu indiqué. Ils ne découvrirent rien d'abord, mais après d'assez longues recherches, on découvrit la cavité où le trésor avait été caché ; toutefois le pot n'y était plus. Le cousin avisa que la Delle avait pu transporter son trésor plus loin, afin d'en avoir seule le secret. En effet, à un coin du jardin, à quelque distance de la maison, on découvrit bientôt le pot et son contenu. Le tout était si lourd que le Docteur et le notaire eurent peine à soulever ce magot à eux deux, et le placer sur le buggy, amené précipitamment pour conduire ce trésor extraordinaire en sûreté à Essex-Centre.

Il y avait près de deux cent mille dollars, et toute la journée du samedi fut employée à compter et à inventarier. Un mystère que ne peuvent éclaircir toutes les suppositions, règne encore sur cette fortune tant si longtemps ignorée. En attendant les explications que chacun désirerait avoir, nous proclamons heureux les héritiers qui sont appelés à profiter d'une aussi bonne aubaine.

HTE GIRARDOT.

A Châteauguay, les candidats sont M. Robidoux et M. Quinn, ce dernier, genre de feu Thomas d'Arcy McGee. A Trois-Rivières, les candidats seraient MM. Dumoulin et Mailhot, ministériels, Turcotte, libéral. M. Mercier doit venir au secours de ce dernier dans quelques jours. M. Descarries est le candidat unique à Jacques-Cartier.

« Il représente exactement, dit l'Étendard du 11, l'élément au pouvoir. »

On connaît pas d'opposant à M. Beauchamp dans les Deux-Montagnes.

Résumé des dépêches

EUROPE

ANGLETERRE

Londres, 13 mars 1884.

On annonce la mort de madame la baronne de Rothschild.

ALLEMAGNE

Berlin, 13 mars 1884.

Bismarck a prononcé, au Reichstag, un discours destiné à expliquer pourquoi il n'a pas avisé l'Empereur de présenter à la Chambre les résolutions transmises par le Congrès américain, à l'occasion de la mort de Lasker. Il a protesté de son amitié pour la République américaine et de son désir de voir se continuer les bonnes relations qui existent entre les deux pays. Mais les résolutions contenaient une appréciation favorable de la politique suivie par Lasker, appréciation que le gouvernement impérial ne pouvait accepter, puisque le défunt avait toujours joué un rôle hostile à ce gouvernement. Ce discours a donné lieu à un débat très-vif. Les paroles de Bismarck ont eu de l'écho à Washington. Il y a eu discussion à ce sujet dans le comité des affaires étrangères.

AUTRICHE

Vienne 13 mars 1884.

On annonce le suicide d'un étranger que la police surveillait, et qu'elle soupçonnait d'avoir mission d'assassiner l'empereur et quelques autres membres de la famille impériale.

ÉTATS-UNIS

Fargo 13 mars 1884.

Une grande assemblée de féniciens a eu lieu aujourd'hui. On y a annoncé que trois caisses d'armes à feu étaient cachées en lieu sûr. S'il est besoin de s'en servir à Manitoba, on les expédiera de ce côté, avec le nombre d'hommes qui sera requis. L'assemblée était présidée par le capitaine Hazen.

Pocahontas 13 mars 1884.

Une désastreuse explosion de feu grisou s'est produite dans une mine de charbon. On pense que 150 cadavres sont ensevelis sous les décombres. L'accident a été causé probablement par l'imprudence de quelque ouvrier qui aura trop approché sa lampe d'une fuite de gaz. On travaille à débayer la mine. Six cadavres affreusement mutilés ont déjà été retirés des débris. Ce spectacle est affreux. Toutes les églises sont tendues de noir.

SOUDAN

GRANDE VICTOIRE DES ANGLAIS

Souakim, 19 mars 1884.

Le général Graham a livré bataille à l'armée d'Osman Digna et l'a taillée en pièces. On évalue les pertes des rebelles à 4 000 morts et 6 000 blessés. La reine Victoria a envoyé un télégramme de félicitations au général Graham.

GUERRE FRANCO-CHINOISE

Victoire des français

Paris, 13 mars 1883.

Les troupes françaises ont pris Iac-Ninh, hier. Les Chinois sont en fuite. Leurs pertes sont considérables.

L'Église du faubourg St-Jean

M. le Rédacteur du Courrier du Canada.

On vient d'attirer mon attention sur un article dans lequel l'Électeur prétend que l'église St-Jean-Baptiste, dont je fais la maçonnerie, serait un amas de matériaux destinés à égarer sous ses ruines la population du faubourg St-Jean, et qu'avant de continuer les travaux, MM. les marguilliers doivent faire une enquête pour voir s'il n'y a pas quelque déficuosité grave dans le plan de l'architecte, ou dans les travaux de l'entrepreneur-maçon. Au cours de cet article, on parle de l'effondrement de la chapelle St-Jean-Baptiste, et on y fait presque entendre que l'ouvrier qui a construit, et qui maintenant relève de ses ruines cette chapelle, ne connaît pas son métier, et que cet ouvrier, c'est moi.

Je laisse à l'Électeur toute la responsabilité de son article. Mais pour prévenir toute équivoque sur l'importante question qui en fait le sujet, et me rendre justice à moi-même, il me semble que je dois au public quelques renseignements.

La chapelle qui s'est effondrée n'a pas été construite par moi et n'est pas reliée par moi. Les erreurs qui ont pu être commises dans la construction de cette bâtisse, et l'accident qui en est résulté ne me regardent donc pas.

J'ai entrepris la maçonnerie de l'église St-Jean-Baptiste, j'en ai commencé l'exécution d'après les plans et devis, et sous la direction immédiate et constante de M. l'architecte Peachy. A la fin de l'automne dernier, j'ai constaté, tout le monde a pu voir que cette maçonnerie donnait des signes inquiétants de faiblesse, travail, et convaincu, non pas qu'il y avait, mais qu'il pouvait y avoir imprudence et danger à continuer les travaux, j'ai prévenu

les vœux de l'Electeur en protestant la fabrication et en demandant une enquête. Ayant conscience d'avoir, dans l'exécution de ces travaux, rempli son devoir à la lettre, et pour prévenir des dépenses considérables, et des accidents graves, j'ai demandé, je sollicite encore cette enquête. Pour rassurer le public et faire cesser les accusations dont nous sommes tous les deux l'objet depuis quelque temps je suis convaincu que M. Peachy partage un avis, et serait heureux de soumettre ses plans à l'examen d'experts compétents. Votre obéissant serviteur GEORGE BEAUCAGE. Québec 13 mars 1884.

Bibliographie

VIE DE ST FRANÇOIS-XAVIER, apôtre des Indes et du Japon, par le R. P. Bouhours.—Nouvelle édition revue, augmentée d'appendices, de la Neuvaïne de la Grâce, et ornée d'une carte de tous les voyages du saint.—Deux beaux volumes in 8 de XI-383 et 400 pp.—Prix 8 fr. Imprimerie Saint-Augustin, Bruges.

Les histoires extraordinaires de Jules Verne ont un grand succès. C'est très bien, mais il y a mieux à faire. Puisque la curiosité du public se porte vers le merveilleux, pourquoi ne pas lui offrir, au regard des merveilles de la science, les merveilles plus extraordinaires de la charité? Si féconde que puisse être l'imagination la plus riche mettant en œuvre les découvertes les plus récentes, la charité de l'apôtre s'exerce dans un champ plus vaste encore. Partout le missionnaire catholique a devancé la mission politique ou scientifique, et tous les lieux, le premier établissement européen a été, non pas un commerce, mais un aul. Que de livres curieux et épiquants on pourrait lire des relations écrites par les premiers apôtres de l'Asie et de l'Afrique!

Ces réflexions nous sont venues en parcourant la magnifique édition du Saint François-Xavier de Bouhours, mise en vente par la société Saint-Augustin, qui, nous dit-on, va bientôt publier les Voyages du Père de Rhodes au Tonkin.

Pour ne parler aujourd'hui que de cette Vie de Saint-François-Xavier, n'est-ce pas un voyage extraordinaire plus extraordinaire cent fois que les promesses de M. Verne au fond des mers, au centre de la terre, à travers les airs et jusque dans la lune? Les aventures n'y manquent pas, les coups de théâtre les plus imprévus y rétablissent les situations les plus désespérées. Xavier domine la nature et commande aux éléments. Tout cela est raconté dans la noble langue du XVIIe siècle par un écrivain que la Bruyère—qui s'y connaît bien—met au rang des meilleurs. Si le héros de cette odyssee splendide à travers les îles de la Chine et du Japon est un saint canonisé, en est-il moins intéressant? Mérite-t-il moins l'admiration? Aussi applaudissons-nous à la tentative des éditeurs qui viennent d'inscrire la Vie de St François-Xavier, dans leur remarquable Bibliothèque des Familles.

Petites nouvelles

NOUVEAU CHATEAU D'EAU.—A une importante réunion du comité du conseil de ville, hier soir, on a résolu de recommander ce soir, au conseil, l'érection d'un nouveau Château d'Eau à Lorette. Le prix, suivant l'ingénieur de la cité, en sera de 810 000.

—Une mère devrait toujours avoir une provision du Pectoral-Cerise d'Ayer en cas de Croup ou de Rhume.

LE JOURNAL DES JEUNES DEMOISELLES.—Nos remerciements à M. le Capt. C. E. Holiwell, pour l'envoi de la livraison de mars du Young Ladies Journal, le journal de toutes les modes les plus actuelles, les plus récentes. En vente chez M. Holiwell, libraire, rue Boade.

MUNICIPAL.—M. Gilbert Roy, maire de St-Henri, a été élu préfet du comté de Lévis, et M. J. E. Bédard, maire de Ste-Foye, préfet du comté de Québec.

ARRIVÉE HEUREUSE.—M. l'abbé Provancher, vient d'arriver au Havre, France, après une heureuse traversée. Les célérités doivent se rendre immédiatement en Terre Sainte.

SUCCESSION QUI EN VAUT LA PEINE.—On estime la fortune de feu M. le juge Stuart, de Québec, à la somme d'un demi-million de piastres. Cette fortune, d'après le testament, est répartie entre les membres de sa famille.

On dit que seule la galerie de peinture de feu M. le juge Stuart vaut plus de \$30 000.

—La Salsepareille d'Ayer vous débarrassera de ce sentiment de lassitude, et avec l'énergie vous rendra une nouvelle vie

L'EMPOISONNEUSE.—Le shérif du district du Saguenay, est partie de la Malbaie hier, jeudi, avec la prisonnière Bontet et sera rendu à Québec demain au soir.

LE JEUNE HÉBERT.—Le connétable Bissonnette est parti hier soir avec le jeune Hébert, arrêté au commencement de la semaine sous accusation de faux. La signature qu'il a contrefaite est

celle du major de Bellefeuille, dont il était messager.

MILITAIRE.—M. l'adjudant Roy, G. C. D. du 87ème bataillon, vient d'être promu au grade de capitaine de la compagnie No 3.

M. Roy remplace le capitaine Fages.

BOITE DE SCRUTIN.—Nous apprenons que M. Ernest Myrand, employé civil de cette ville, est l'inventeur d'un nouveau modèle de boîte à scrutin.

Notre ami doit faire examiner ce modèle par un comité spécial de la chambre des Communes.

UN PROCÈS GAGNÉ.—Un agent maritime de New-York s'est avisé de poursuivre le Times de cette dernière ville pour \$100 000.

Cause alléguée: la diffamation. Les tribunaux ont accordé au plaignant un jugement pour la somme de.....12 cents.

12 cents lorsque l'on réclame \$100 000 Est-ce assez dérisoire?

ONGUENT ET PILULES HOLLOWAY.—Des Maux et de leurs Remèdes.—Le traitement par ces purifiantes préparations est si simple et ses bons résultats sont si bien connus, qu'il est à peine nécessaire de prier qu'on en fasse l'essai. L'onguent est infailible pour la guérison des maladies des affections externes. Pour les affections musculaires, goutteuses, rhumatismales ou scrofuleuses qui mettent journellement la santé en danger, l'onguent et les Pilules Holloway combinés procurent un soulagement incroyable et graduellement amènent une guérison radicale, s'ils sont employés conformément aux instructions. Ces médicaments contiennent aux deux sexes, à tout âge, et à toutes les classes de la société.

SPIROMÈTRE

Plusieurs médecins et chirurgiens des armées française et anglaise se sont associés avec M. Souvielle, de Paris, ex-ami de chirurgien de l'armée française, pour assister dans son institut si bien connu pour le traitement des maladies de la gorge et des poumons.

Pendant une visite, dernièrement, en France, le docteur a été visité par un nombre d'éminents professeurs des principales facultés d'Europe, désirant essayer son traitement spirométrique pour les maladies chroniques connues sous le nom de catarrhale, bronchite, asthme, pour les maladies de la gorge et des poumons, et ils sont convaincus qu'avec le traitement par le spiromètre ces terribles maladies ne sont plus à craindre et pas même la consommation, à moins que la maladie ne soit dans les dernières phases.

Ses nombreux essais à Prague, à Paris et dans les principaux hôpitaux de l'Europe lui donnent une expérience aggraver les maladies de la gorge, des poumons ou des bronches. Ces maladies prennent le plus souvent la forme d'un catarrhe nasal qui, négligé accompli silencieusement mais avec promptitude son action sur la membrane muqueuse de la gorge, qu'il dépouille de son enveloppe, laissant ainsi cette surface inflammée constamment exposée aux influences irritantes tant locales qu'atmosphériques.

A mesure que la maladie fait de progrès la matière délétère qui sort constamment de la surface enflammée pendant le sommeil descend dans les tubes bronchiques; la partie supérieure des poumons est atteinte insensiblement et alors commence la plus terrible des maladies la consommation.

Pouquoi les traitements employés jusqu'à présent sont-ils impuissants à guérir ces terribles maladies? Parce que les remèdes appliqués à l'extérieur ou introduits dans l'estomac ne font que déranger la digestion et aggraver la maladie.

Les demandes extraordinaires pour le spiromètre du Dr Souvielle en France et en Angleterre lui firent croire que son succès ne serait pas moindre en Amérique.

En effet tout le monde intelligent de la Puissance du Canada sait très bien que des milliers de nos compatriotes ont été guéris par lui et un grand nombre dont les cas étaient prononcés inguérissables par nos meilleurs médecins.

L'annonce est un moyen légitime mis à la disposition d'un peuple éclairé pour faire connaître au monde entier ses découvertes et ses besoins. Tout le monde intelligent admet le moyen des annonces comme nécessaire qui possède rarement un homme de son âge.

Les personnes qui ne peuvent pas visiter les bureaux pourront être traitées par lettres adressées à M. Souvielle, ex-aide-chirurgien de l'armée française, 13, Philippe St., Montréal, 173, Church street, Toronto, 106, Alexander street, Winnipeg, Bureaux pour le Canada.

Le climat particulier de ce pays, où le froid continue pendant plusieurs mois est particulièrement disposé pour avoir progrès de la civilisation et des flaires.

Les médecins et les malades sont invités à consulter les chirurgiens et faire l'essai de l'instrument gratis aux instituts.

Québec, 16 août 1883—1 an 498

Notre agent d'Ontario

Monsieur H. Girardot, de Sandwich, Ontario, est autorisé à recevoir les abonnements du "Courrier du Canada" et du "Journal des Campagnes" et à donner les reçus s'y rapportant

Repos et confort pour les malades LA PANACÉE DES FAMILLES DE BROWN n'a pas d'égal pour guérir les douleurs internes et externes. Elle guérit les douleurs dans le côté, le dos ou les intestins, le mal de gorge, le rhumatisme, le mal de dents, le mal de reins etc., etc. Elle purifiera le sang promptement car son action est puissante. La panacée domestique de Brown, est reconnue comme le meilleur remède, possédant double force d'aucun autre dix ou vingt fois dans le monde et devrait se trouver dans toutes les familles afin de l'avoir sous la main en tout temps, car c'est le meilleur remède dans le monde pour les crampes dans l'estomac et douleurs de toutes sortes. En vente chez tous les pharmaciens, à 25 cts la bouteille.

Mères! Mères! Mères!

Etes-vous troublées la nuit et tenues éveillées par les souffrances et les gémissements d'un enfant qui fait ses dents? S'il en est ainsi, allez chercher tout de suite une bouteille du SIROP CALMANT DE MME WINSLOW. Il soulagera immédiatement le pauvre petit malade—cela est certain et ne saurait faire le moindre doute. Il n'y a pas une mère au monde qui ayant usé de ce sirop, ne vous dira pas aussitôt qu'il met en ordre les intestins, donne le repos à la mère, soulage l'enfant et lui rend la santé. Ses effets tiennent de la magie. Il est parfaitement inoffensif dans tous les cas, et agréable à prendre. Il est ordonné par un des anciens et des meilleurs médecins du sexe féminin aux Etats-Unis.

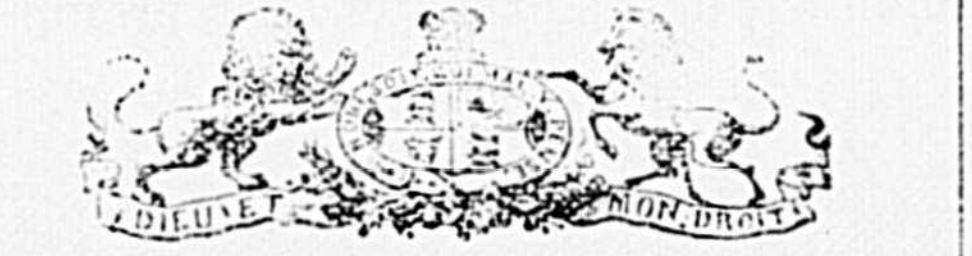
En vente partout à 25 cents la bouteille. Québec, 14 janvier 1884—1 an. Q

PRODUITS DE QUÉBEC

Table listing various products like flour, sugar, and other goods with prices.

Poissons

Table listing fish products like cod, salmon, and other seafood with prices.



ACTE DES LICENCES POUR LA VENTE DES LIQUEURS, 1883.

AVIS PUBLIC

EST par le présent donné que MM. Magloire Quelet, second rang de St-Roch des Aulais; Polycarpe Cloutier, premier rang de St-Eugène; J.-B. et Nap. Dussault, et Antoine Dussault, du Village de l'Islet; O. Carboneau, second rang de l'Islet; Alexis Caron, de St-Jean Port Joli, près de la station des chars; Augustin Bédard, de St-Jean Port Joli, station Elgin Road; ont adresse chacun une requête au Bureau des Commissaires pour l'arrondissement de l'Islet, demandant qu'il soit accordé à chacun d'eux une licence de magasin des autorisant à faire le commerce de liqueurs vineuses et spiritueuses, de la manière voulue par l'acte précité.

CLEOPHAS LECLERC, Inspecteur en chef des Licences—St-Jean Port Joli, 12 mars 1884—987



Avis aux Marins.

AVIS est donné par le présent que les examens des aspirants aux grades de capitaines et de seconds de navire cabottiers et de l'intérieur commencent à Montréal le 15 avril prochain, et à Québec le 22 du même mois.

W. SMITH, Sous-ministre de la marine et des pêcheries, Département de la marine et des pêcheries, Ottawa, 8 mars 1884. Québec, 14 mars 1884—11. 988

Trouvé.

SAMEDI matin, un TROUSSEAU DE CLEFS a été trouvé sur la rue Ste-Anne. S'adresser au Courrier du Canada, en payant les frais de l'annonce, on pourra se procurer les clefs. Québec, 13 mars 1884—31. 986

J & W REID.

FABRIQUANTS DE PAPIER A LA PAPETERIE DE LORETTE FABRIQUENT

le feutre pour toiture, lambrisage et pour mettre sous les tapis. Aussi boîtes à allumettes en papier, cartes, tapisseries et papiers à envelopper et à imprimer

A la Papeterie du Pont Rouge On fabrique les cartons en bois, pour boîtes, carton de paille, et pulpe de bois.

MM. REID font l'importation et le commerce de toutes sortes de papiers, effets pour relieurs, tapisseries. Ils gardent toujours en magasin un assortiment de papier, de métal, et de fournitures pour la marine, etc., etc.

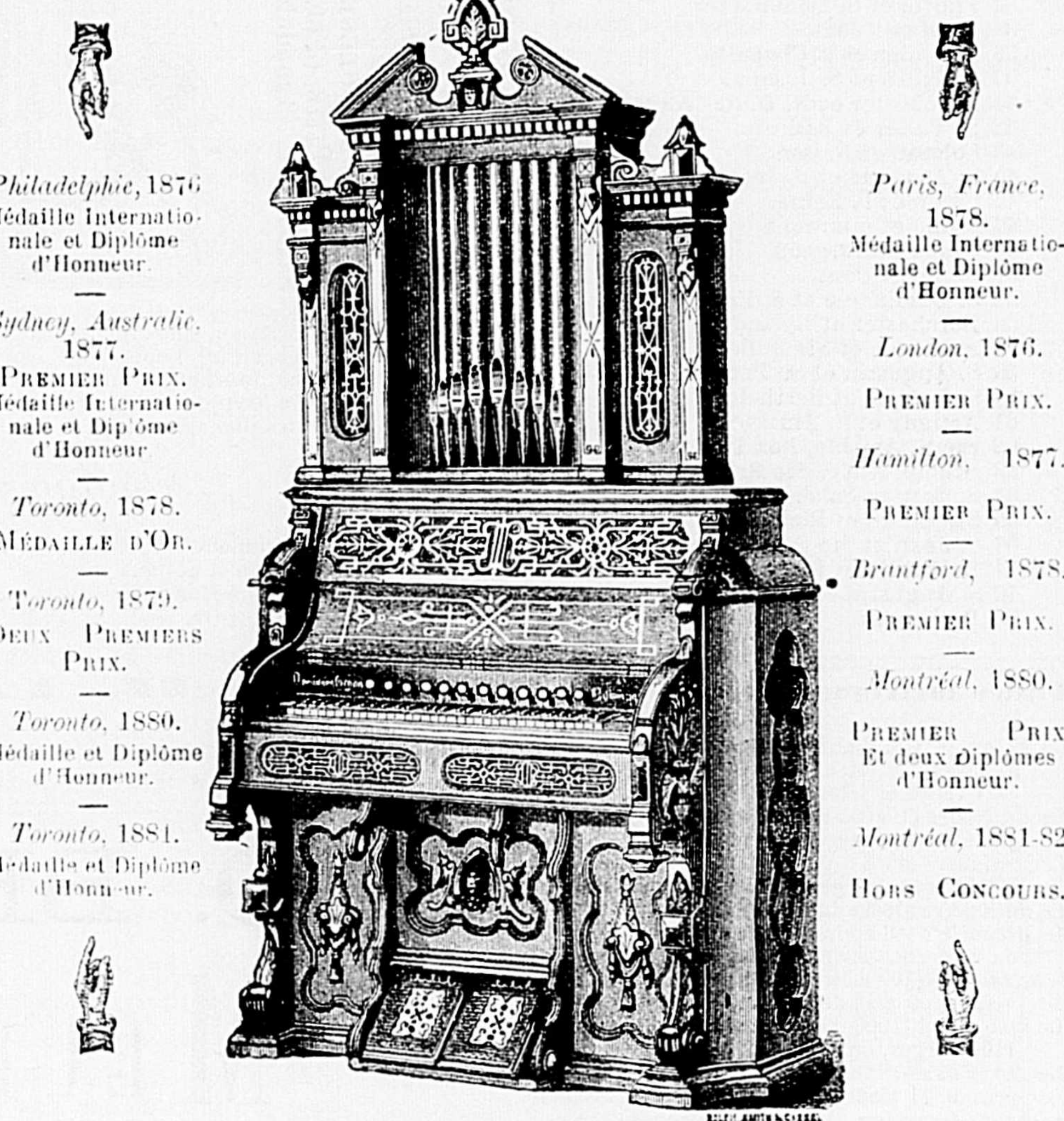
On paye le plus haut prix pour toute sorte de toile, corlages, chiffons, rognures de papier et toutes sortes de vieux métaux. Québec, 26 octobre 1882. A

Orgues-Harmoniums "DOMINION," FABRIQUES SPECIALEMENT POUR L. E. N. PRATTE,

Par la Compagnie d'ORGUES et de PIANOS "DOMINION," de Bowmanville, Ont. à l'usage des Eglises et des chapelles de communautés, d'après des devis particuliers et autres que ceux du catalogue garantis pour 5 ans, et surpassant en RICHESSE, en PUISSANCE et en SUAVITÉ DE SON les meilleurs instruments de fabrication étrangère. La supériorité des Orgues-Harmoniums "DOMINION" a été universellement reconnus par LES PLUS GRANDES DISTINCTIONS et les Premiers Prix partout où ils ont été exhibés.

Orgues d'Eglise, Orgues à 2 claviers, Orgues à pédales.

Cinquante premiers prix aux Expositions des différentes parties du monde.



Conditions libérales. Satisfaction garantie. Prix aussi bas que le permet la qualité supérieure de ces instruments. Catalogues illustrés expédiés sur demande. Une centaine d'instruments toujours en magasin. Prix de \$50.00 à \$1000.00. S'adresser à

L. E. N. PRATTE, "DEPOT GENERAL DES ORGUES DOMINION," 280, rue Notre-Dame, MONTREAL.

N'ayant plus d'agence à Québec, les MESSIEURS DU CLERGÉ qui auraient besoin d'ORGUES, sont respectueusement priés de s'adresser directement à Montréal, où ils seront certains de trouver l'assortiment le plus complet qu'il y ait au Canada. Québec, 8 mars 1884—15 nov. 83—lan 21/2. 999

Pianos et Harmoniums! Vente Spéciale

REDUCTION DES PRIX. A VANT actuellement en magasin l'assortiment le plus considérable de Pianos et Harmoniums AMÉRICAINS ET CANADIENS,

nous avons décidé d'effectuer une diminution de notre surcroît d'assortiment, et afin d'écouler le plus grand nombre possible d'instruments, nous ferons une réduction extraordinaire sur les prix réguliers de nos PIANOS ET HARMONIUMS.

Nous avons en magasin les pianos de renom suivant: SCHOMAKER, à cordes d'or; RENABE & CO., HARDMAN, DOWLING PECK, STEVENSON & CO., HEIDTSMAN & CO., NEWCOMBE & CO., MOZART, etc, etc, et les harmoniums suivants: DOHERTY & CO., DOMINION ORGAN & CO., BELL & CO., J. & R. KILGOUR, etc, etc.

Aussi les machines à coudre suivantes: SINGER, NEW WILLIAM, NEW-YORK, DOMESTIC, HELPMATE, etc, etc. AUX PRIX DU GROS.

MUSIQUE EN FEUILLES

Romances françaises et morceaux, depuis 10 CENTIMS en montant. BERNARD & ALLAIRE, Editeurs de musique, 6, rue La Fabrique, Haute-Ville Québec, 21 décembre 1883

LOTTERIE

En faveur de la Société du Sacré-Cœur de Jésus, Pour la fondation d'une bibliothèque dans le Collège de Ste-Marie de la Beauce, SOUS LE PATRONAGE DU Révd M. J. C. A. CHAPERON PRÊTRE, CURÉ.

Table listing lottery prizes and ticket prices, including 'Un Eventail', 'Un Revolver', etc.

Prix du Billet: 15 CENTIMS seulement pour 2 Billets. Le but qu'ont en vue les organisateurs de cette loterie étant d'aider à la fondation d'une bibliothèque dans le Collège des Frères de Ste-Marie de la Beauce, le comité et les membres de la société du Sacré-Cœur éprouvent l'encouragement général.

Toutes les précautions ont été prises pour donner satisfaction au public. M. Thomas Lessard, N. P., est l'agent général, à qui toutes demandes de billets ou correspondances devront être adressées comme suit: M. THOMAS LESSARD, N. P., Agent général, Ste-Marie, Beauce.

Béhan Bros. Dernièrement reçus.

Un assortiment considérable de couchettes d'enfants, de toutes les grandeurs, que nous vendons extrêmement BON MARCHÉ.

L'Expérience du Révérend PÈRE WILDS.

Le Rév. Père Z. P. Wilds, missionnaire très connu de la ville de New York, et frère de feu l'éminent Juge Wilds, de la Suprême Cour du Massachusetts, écrit ce qui suit:

"78 E. 5th St., New York, 16 Mai, 1882. MESSIEURS J. C. AYER & Co: Je fus, l'été dernier, en proie à une humeur qui torturait mes nerfs et me causait de nombreuses insomnies; la nuit surtout mes souffrances étaient terribles, outre les démangeaisons, un feu intense me consumait, il m'était impossible de supporter la plus légère couverture. Je souffrais en même temps d'un violent catarrhe, et d'une toux catarrhale; j'avais perdu l'appétit, et mon système était au plus bas. Connaissant la valeur de la SALSEPAREILLE D'AYER, soit par observation dans plusieurs cas de maladie, soit par l'usage que j'en avais fait moi-même quelques années auparavant, je commençai à m'en servir, pour meurrer, si l'était possible, un terme à mes horribles souffrances. Au premier commencement à revenir presque à la première dose. Après un temps très-court la toux et les démangeaisons se calmèrent, et tout signe d'irritation de la peau disparut. Mon catarrhe et ma toux disparurent aussi, et ma santé s'améliora graduellement et devint excellente. Je ne sens cent pour cent plus fort, et ce résultat je le dois à la SALSEPAREILLE, que je recommande en toute confiance comme la meilleure médecine pour purifier le sang. J'en prends trois petites doses par jour, et avant que la deuxième flacon soit fini, ma santé était complètement rétablie. Je mets ces faits à votre disposition, vous devriez les publier dans l'intérêt de nos semblables. A vous, avec respect, Z. P. Wilds."

Le cas cité ci-dessus est un entre mille. Nous recevons journellement des attestations de cures merveilleuses, toutes provenant de la faculté de la SALSEPAREILLE D'AYER pour guérir toutes les maladies provenant de l'impureté et de la pauvreté du sang et d'une circulation affaiblie.

La Salsepareille d'Ayer

purifie, enrichit, et fortifie le sang, stimule l'action de l'estomac et des intestins, et par conséquent met le système à même de résister avec succès aux attaques de toutes les Maladies chroniques, Eruptions de la Peau, Rhumatismes, Catarrhes, Débilité, etc., etc. Dans les cas sérieux résultant d'un sang purifié et corrigé et d'un système affaibli et débile.

PRÉPARÉE PAR LE Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass. En vente dans toutes les Pharmacies; prix de détail, 25 cts par flacon pour \$5.

LA PLUS GRANDE MERVEILLE DU TEMPS MODERNE



Les Pilules et Onguent Holloway!

LES PILULES purifient le sang, et guérissent tous les dérangements du foie, de l'estomac, des reins et des intestins. Elles donnent la force et la santé aux constitutions débiles, et sont d'un secours inappréciable dans les indispersions des personnes du sexe de tout âge. Pour les enfants et les vieillards, elles sont d'un prix inestimable.

L'ONGUENT

est un remède infailible pour les douleurs dans les jambes, la poitrine, pour les vieilles blessures, plaies et ulcères. Il est excellent pour la goutte et le rhumatisme.

Pour les maux de gorge, bronchite, rhumes, toux, excroissances glanduleuses, et pour toutes les maladies de la peau, il est sans rival. Manufacturé seulement à l'établissement du professeur HOLLOWAY, 533, RUE OXFORD, LONDRES, et vendu à raison de 1s. 14d., 2s. 9d., 11s. 2s., et 33s. chaque boîte et pot, et au Canada à 36 cents, 90 cents et \$1.50, et les plus grandes dimensions en proportion.

AVERTISSEMENTS.—Je n'ai pas d'agents aux Etats-Unis, et mes remèdes ne sont pas vendus dans ce pays. Les acheteurs devront alors faire attention à l'étiquette sur les pots et les boîtes. Si l'adresse n'est pas 533, OXFORD STREET, LONDRES, il y a falsification.

Les marques de commerce de mes remèdes sont enregistrées à Ottawa et à Washington. Signé: THOMAS HOLLOWAY, 533, Oxford Street, London Québec, 2 novembre 1881—1 an.

Société de CONSTRUCTION PERMANENTE DE QUÉBEC, No 23, RUE ST-JEAN.

ARGENT A PRÊTER

TERMES ET CONDITIONS FACILES

La Société prête sur la garantie de propriétés immobilières et de ses parts. Le montant prêté se rembourse par paiements mensuels ou autrement. Pas d'amendes sur arriérés.

A VENDRE

Une maison rue Latourelle, No 128. do Scott, 71. do Plessis, 19. do Labege, 10. do Ste-Hélène, No 3, St-Sauveur. Un terrain vacant 30x60 pieds, côté sud de la rue St-Olivier. Quais et lots vacants, rue Champlain. Un emplacement, avec une maison à deux étages en bois, située en la ville de St-Germain de Rimouski, côté nord de la rue St-Germain. J.-G. GOURDEAU, Secrétaire. Québec, 28 fév. 1883—17 fév. 83—lan 746

Cloches à vendre.

VENANT d'être reçues plusieurs cloches avec leurs montures et garanties du poids

de 50 lbs. de 39. de 21. de 16. de 12. de 151. de 550. S'adresser à M. N. HARDY, Libraire, Basse-Ville. Québec, 17 janvier 1884. 956

Pilules d'Ayer.

La plupart des maladies qui affligent l'humanité proviennent du dérangement de l'estomac, des intestins et du foie. Les PILULES D'AYER...

Une Victime du Mal de Tête nous écrit: Les PILULES D'AYER sont pour moi un remède infaillible. Je n'ai jamais eu de mal de tête...

Jamais elles n'ont manqué: Je me sers depuis longtemps des PILULES D'AYER. Jamais elles n'ont manqué de produire l'effet désiré...

La Constipation guérie: Le REV. FRANCIS B. HARLOWE, curé d'Albany, Ga., dit: Pendant quelques années j'ai été sujet à la constipation...

Les PILULES CATHARTIQUES D'AYER corrigent les irrégularités des intestins, stimulent l'appétit et la digestion...

Préparées par le Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass. Vendues par tous les Droguistes.

Guide des Voyageurs

Chemins de Fer

CHEMINS DE FER DU NORD

Il y a deux trains à passagers chaque jour de Québec à Montréal et vice-versa: Le train de la Malle partira de Québec à 9.15 heures a. m.

INTERCOLONIAL

Quitteront la Pointe Lévis: Train pour Halifax et St-Jean à 7.30 A. M. Pour Rivière du Loup et Ste Flavie à 11.20 A. M.

GRAND-TRONC

Quittera la Pointe Lévis à 11.00 a. m. pour Richmond, Sherbrooke, Island Pond, et à toutes les stations intermédiaires.

EXPRESS

Quittera la Pointe Lévis à 8.00 P. M. pour Richmond, Sherbrooke, Island Pond, Gorham, Lewiston, Portland et Montréal.

QUÉBEC ET LAC ST-JEAN

Quittera Québec, station du Palais, à 4.00 p. m., train de la malle pour St-Raymond, arrivant à 6.30 p. m.

Quittera St-Raymond à 6.20 a. m. Train de la Malle pour Québec, arrivant à 8.55 a. m.

6.40 p. m. Train de passagers pour Québec tous les samedis, seulement, arrivant à 9.15 p. m.

Arrêtant à la Petite Rivière, Ancienne Lorette, St-Ambroise, Valcartier, St-Gabriel, Ste-Catherine, lac St-Joseph, lac Sergent et Bourg-Louis

QUÉBEC-CENTRAL

Les convois circulent comme suit: de Lévis à Sherbrooke, 10.00 a. m., convoi de la malle, arrivant à la jonction de la Beauce à 1.05 p. m.

6.40 p. m. Train de passagers pour Québec tous les samedis, seulement, arrivant à 9.15 p. m.

Arrêtant à la Petite Rivière, Ancienne Lorette, St-Ambroise, Valcartier, St-Gabriel, Ste-Catherine, lac St-Joseph, lac Sergent et Bourg-Louis

6.00 Malle pour l'Ouest. Le temps et la glace le permettant. Etalon chronométrique de l'Est.

Marché au Bois: Prix par corde. Québec, 29 janvier 1884.

Table listing prices for various types of wood (Erbable, Merisier, Kpinette, etc.) per cord.

Télégraphe d'alarme de Québec

- 1 rue Ste Ursule, station centrale. 2 Ste Anne et Auteuil. 3 Grisons et Ste Geneviève. 4 Haldimand et St Louis. 5 Jardins et Ste Anne. 6 Buade et Fort. 7 S. Eustache et S. Georges. 8 Ste Famille et Hébert. 9 Séminaire de Québec. 10 Ste Juliette d'Artigny. 11 S. Jean et Collins. 12 Palais et Mac-Mahon. 13 S. Jean et S. Stanislas. 14 Chantier Dinning, (Champlain). 15 Epicurerie Taylor. 16 Rue Champlain, 474. 17 S. Jean et Sutherland. 18 D'Aligny et St-Olivier. 19 Maison Giblin (Champlain). 20 Rue Champlain, 103. 21 Dalhousie et Arthur. 22 Côte de la Montagne, au bas. 23 Sault-au-Matelot et S. Jacques. 24 Côte Dambourges et S. Paul. 25 S. François et la Chapelle. 26 Lemessurier, rue S. Paul. 27 Marché S. Paul, station. 28 Prairie et S. Dominique. 29 Fossés et Pont. 30 S. Valier et la Chapelle. 31 L'Eglise et S. Joseph. 32 Dorchester et N. D. des Anges. 33 S. Valier et Belleau. 34 Colomb et Nelson. 35 S. Anselme et S. Joseph. 36 Caron et la Reine. 37 Reine et Couronne. 38 Arago et Turgeon. 39 Reine et Pont. 40 S. Dominique et S. François. 41 Dorchester et Ryland. 42 Artillerie et Ste Julie. 43 S. Augustin et S. Patrice. 44 S. Patrice et Berthelot. 45 Artigny et S. Amable. 46 rue S. Amable, Bon Pasteur. 47 Grande Allée, Ste Brigitte. 48 S. Jean et Salaberry. 49 Ste Claire et Richelieu. 50 S. Jean et Ste Geneviève. 51 Robitaille et Latourelle. 52 S. Augustin et S. Georges. 53 Parlement.

Unités métriques internationales

Le mètre (dix-millionième partie du quart du méridien terrestre, vaut 3 pieds 3 pouces, ou 1 verge et 1/10. Le décimètre (1/10 du mètre) vaut 4 pouces anglais, ou une largeur de main.

VOLUMES ET CAPACITÉS

Le mètre cube, ou stère, ou tonneau, vaut 1 verge cube et 3/10, soit 34 pieds cubes, ou 220 gallons, ou près de 3 minots.

R. MORGAN, Marchand de musique.

Désire appeler l'attention du public sur un assortiment d'articles récemment reçus, (six cassinettes) ou ceux qui désirent acheter un cadoleur pour un ami pourront choisir, à un prix modéré...

BAZAR

Avec l'autorisation de Mgr l'Archevêque de Québec, un bazar au profit du sanctuaire de N.-D. de Lourdes, à St-Sauveur, aura lieu dans la première quinzaine de septembre prochain...

LIBRAIRIE ST-JOSEPH

RECUEIL de neuvaines en l'honneur de la Ste Vierge, suivi d'une neuvaine à Ste Anne. Nouvelle édition. Petit livre en 32. Prix 5 cts. la douzaine 40 cts, le cent \$3, franco par la poste.

Des billets de retour sont émis les samedis, au prix d'un passage simple de première classe. Le fret sera après 3.00 P. M. ne sera pas expédié avant le lendemain.

Arrêtant à la Petite Rivière, Ancienne Lorette, St-Ambroise, Valcartier, St-Gabriel, Ste-Catherine, lac St-Joseph, lac Sergent et Bourg-Louis. Le service des trains se fera d'après l'heure de Montréal.

Des omnibus reçoivent les trains à St-Ambroise, pour la Petite Rivière, à Valcartier pour le village de Valcartier, et à St-Gabriel pour les établissements du nouveau chemin de la rivière aux Pins.

Des billets de retour sont émis les samedis, au prix d'un passage simple de première classe. Le fret sera après 3.00 P. M. ne sera pas expédié avant le lendemain.

MANUFACTURE

STATUES RELIGIEUSES, C. B. LANCTOT,

268, Rue Notre-Dame, Montréal, P. Q.

Nous avons le plaisir d'annoncer à nos nombreuses pratiques, que nous venons de recevoir un très grand et magnifique choix de statues de toutes sortes:



OUTRE cette importation, nous nous chargerons aussi de faire venir tout autre statue qui puisse être désirée, en terre cuite pour extérieur, et de tout autre matériel.

Le plus bel assortiment de chasubles, chapes d'almes, voiles, bourses, étoles, etc. et de toutes descriptions et de tous pays. Nous sollicitons l'honneur d'une visite si quelque statuette est désirée, assurant entière satisfaction sous tous rapports.

C. B. LANCTOT.

Québec, 11 octobre 1883.—121.

C. O. BEDARD, MEUBLIER

No 388 RUE SAINT-JOSEPH. (En face de son ancien poste et sur le terrain de l'ancien cimetière)

SAINTE-ROCHE

A constamment un assortiment complet de MEUBLES, tels que ameublement de Chambre à coucher, de Salon, de Salle à diner, etc., etc. Corniches et Tapis posés avec ordre. Son nouvel atelier lui permettra de prendre un plus grand nombre de commandes, de les exécuter avec promptitude et à des prix TRÈS MODÉRÉS.

Québec, 11 avril 1883.—121

Chemins de Fer du Nord.

A PARTIR DE LUNDI 17 SEPTEMBRE 1883. Les trains circulent comme suit:

Table with columns for Depart, Arrive, and Train types (Mixte, Malle, Express).

Tous les trains de passagers de jour sont pourvus de magnifique chars palais, et ceux de la nuit de chars de bois.

BUREAUX DES BILLETS: Vis-à-vis l'Hôtel St-Louis—QUÉBEC, 143, Rue St-Jacques,—MONTREAL, A. DAVIS, Surintendant.

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL.

LES trains de passagers et du fret circuleront tous les jours comme suit (les dimanches exceptés).

QUITTERA QUÉBEC (Station du Palais): 4.00 p. m. Train de la Malle pour St-Raymond, arrivant à 6.30 p. m.

QUITTERA ST-RAYMOND: 6.20 a. m. Train de la Malle pour Québec, arrivant à 8.55 a. m.

Arrêtant à la Petite Rivière, Ancienne Lorette, St-Ambroise, Valcartier, St-Gabriel, Ste-Catherine, lac St-Joseph, lac Sergent et Bourg-Louis. Le service des trains se fera d'après l'heure de Montréal.

Des omnibus reçoivent les trains à St-Ambroise, pour la Petite Rivière, à Valcartier pour le village de Valcartier, et à St-Gabriel pour les établissements du nouveau chemin de la rivière aux Pins.

Des billets de retour sont émis les samedis, au prix d'un passage simple de première classe. Le fret sera après 3.00 P. M. ne sera pas expédié avant le lendemain.

EN VENTE LE CALENDRIER DU Diocèse de Rimouski POUR 1884

Indiquant la date de la solennité des Quarante Heures en chaque paroisse, et approuvé par l'Évêque de Rimouski.

S'adresser pour la vente en gros, à Québec, chez l'éditeur, 9, rue Buade.

Avis important! Bonne Nouvelle! AUX MESSIEURS DU CLERGE, AUX COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES.

Le soussigné a l'honneur d'annoncer la formation d'un Clergé, M. M. les directeurs de Seminaires et de Collèges, et ses nombreuses pratiques en général, qu'il veut faire publier, sous la surveillance de Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Québec, une nouvelle édition complète du PAROISSIEN NOTÉ.

Cette édition contient toutes les nouvelles fêtes des Saints qui n'étaient pas encore insérées dans l'ancienne édition, et qui ne se trouvent pas non plus dans le Graduel ni dans le Vespéral.

Cette nouvelle édition est parfaite sous tous les rapports, soit pour la qualité du papier, la beauté de l'impression et la solidité de la reliure.

Je recevrai toutes commandes que l'on voudra bien me faire connaître, pour être expédiées par la malle ou autrement. La livraison de l'ouvrage commencera cette semaine.

L'ancienne édition étant épuisée depuis longtemps, et cette nouvelle édition étant très limitée, j'ose espérer que chacun voudra bien se hâter de me faire parvenir sa commande que je ferai exécuter avec la plus scrupuleuse ponctualité.

Je dois faire remarquer que, vu l'augmentation du volume, il a fallu faire subir au PAROISSIEN NOTÉ à cause des nouvelles fêtes, l'amélioration apportée dans le choix du papier et surtout la belle impression de l'ouvrage, j'ai été obligé d'élever le prix à \$1.00 l'exemplaire et à \$10.80 la douzaine. Malgré cette augmentation apparente (car de fait, ce n'en est pas une puisque le livre est de beaucoup plus considérable et mieux imprimé qu'auparavant) ce livre est le meilleur marché qui ait paru jusqu'à présent.

Etant à la veille de faire des améliorations considérables à mon établissement, je suis disposé à vendre tout le fonds de mes marchandises à une grande réduction pour ARGENT COMPTANT.

On trouvera à mon établissement l'assortiment le plus complet et le plus varié. Je me chargerai de toutes commandes que l'on voudra bien me confier pour l'importation de Livres, d'Instruments d'Église, de Cloches ou d'autres articles.

Une visite est respectueusement sollicitée. J. A. LANGLAIS, LIBRAIRE.

No 177, Rue St-Joseph, St-Roch, Québec. Québec, 27 mars 1883 1103

CORYZINE. CONTRE LE RHUME DE CERVEAU (Coryza).

Cette remède d'un arôme agréable est sous la forme d'une petite bouteille. Le prix en est de 25 CENTIMS. Prix en gros \$2.00 la douzaine.

Le but de la "Coryzine" est d'empêcher toutes les sensations désagréables du Coryza en agissant directement sur le mal, cette poudre se dissout dans les mucosités et protège les membranes enflammées du contact de l'air.

En vente seulement au bureau du COURRIER DU CANADA.

CONDITIONS —DU— Courrier du Canada

Prix de l'Abonnement: ÉDITION QUOTIDIENNE. CANADA ET ÉTATS-UNIS: Un an \$6.00, Six mois 3.60, Trois mois 1.50.

ANGLETERRE: Un an \$5.00, Six mois 3.00, Trois mois 1.50. FRANCE: Un an \$6.00, Six mois 3.00, Trois mois 1.50.

TARIF DES ANNONCES. Les annonces sont insérées aux conditions suivantes, savoir: Six lignes et au-dessous \$10 centimes.

LEÇONS PARTICULIÈRES. MONSIEUR A. MICHEL donne chez lui, RUE DE LA REINE, 122, des leçons particulières de Mathématiques, spécialement en préparation au Service civil, à l'arpentage, et aux fonctions d'Ingénieur civil.

EXTRAORDINAIRE! MÉTHODE très facile pour apprendre l'Anglais, par E. C. Prix 50 cents.

CE JOURNAL peut être trouvé sur la file au bureau d'annonce de journaux de GEO. P. ROWELL & CIE., (10, rue Spruce) ou l'on peut passer des contrats d'annonces pour ce journal à New-York.

LEGER BROUSSEAU, ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE, RUE BUADE, HAUTE-VILLE, QUÉBEC. IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR LÉGER BROUSSEAU, Éditeur-Propriétaire, No 9, rue Buade, Haute-Ville, Québec.

Table listing steamship services to Liverpool and Glasgow with ship names and dates.

Table listing steamship services to Glasgow and Portland with ship names and dates.

Table listing steamship services to Glasgow and Boston with ship names and dates.

Table listing steamship services to Cap-Rouge with ship names and dates.

Table listing steamship services to Cap-Rouge with ship names and dates.

Table listing steamship services to Cap-Rouge with ship names and dates.

Table listing steamship services to Cap-Rouge with ship names and dates.